

La première pompe à incendie du Tréport

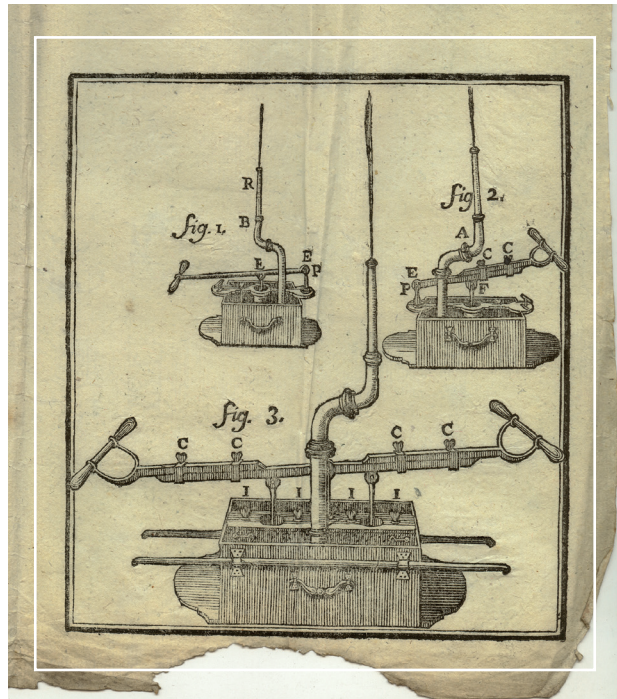
C'est après un incendie survenu en 1787 et combattu grâce aux équipements des pompiers Eudois, que la Ville du Tréport a doté ses soldats du feu d'une pompe.

Le jeudi 30 novembre 1787, vers 17 heures, un important incendie se déclare dans la rue Suzanne. La violence de l'incendie est telle que le feu s'attaque aux maisons situées en face des chaumières qui sont déjà la proie des flammes ; le feu manque de gagner la maison des Sœurs de la Charité.

Pour s'attaquer au foyer d'incendie, la population ne dispose que d'une cinquantaine de paniers à incendie (seaux à incendie) pour établir une chaîne humaine à partir du puit public situé dans le haut de la rue Suzanne. Mais les flammes sont plus efficacement combattues grâce aux secours apportés par le maire et les échevins de la ville d'Eu qui ont envoyé deux pompes et un grand nombre de paniers à incendie pour combattre ce sinistre. Vers 19 heures, le vent faiblit, sans quoi toutes les maisons de la rue Suzanne et de la rue aux Vaches (rue Saint-Michel), en grande partie couvertes en chaume, auraient été vraisemblablement consumées ; néanmoins cinq maisons ont été entièrement ravagées par cet incendie.

Pour le service rendu, la ville du Tréport donne la somme de 24 livres aux pompiers de la ville d'Eu ; elle débourse encore 6 livres pour l'eau de vie et la boisson distribuées aux pompiers ainsi que 3 livres 12 sols pour 16 kg de pain. Pour éviter la reprise du foyer, trois hommes veilleront la nuit suivante pour une gratification de 3 livres 12 sols ; c'est encore la ville du Tréport qui paie la somme de 2 livres 8 sols pour le bois nécessaire au chauffage de la maison de Marie-Suzanne Papin (1729-1797), rue Suzanne, où se sont installés les trois veilleurs pour passer la nuit. L'efficacité des pompes ayant été fort appréciée par les Tréportais, le maire Charles Boucher (1743-1798) décide la municipalité, le 16 décembre 1787, à faire l'acquisition à Rouen de deux grosses pompes et d'une petite pour un montant d'environ 2.800 livres.

En considération de la précarité des ressources financières de la ville du Tréport et pour réunir la somme né-



cessaire à cet achat, il est décidé que la ville déboursa la moitié du montant et l'autre moitié sera financée par une imposition à la charge des propriétaires sur toutes les propriétés en maisons, granges et autres bâtiments. La ville du Tréport se charge en outre de l'acquisition de nouveaux paniers à incendie : si elle paie le 6 février 1788 la somme de 69 livres 6 sols au sieur Posière, vannier à Eu, pour le raccommodage et le goudronnage de 87 paniers dont 36 avaient été prêtés par la ville d'Eu, la ville du Tréport débourse encore le 2 mai 1788 la somme de 144 livres 11 sols pour l'acquisition auprès de Folian Pecquet à Abbeville de 80 paniers à incendie et pour le « brayage » de ceux-ci.

Par arrêté en date du 1^{er} mars 1788, le Conseil d'Etat du Roi, tenu à Versailles, homologue et approuve la délibération des maires et échevins du Tréport du 16 décembre 1787 ; aussi, réunis en assemblée le 7 août 1788, les échevins et conseillers autorisent le maire Charles Boucher à faire l'acquisition d'une première pompe, décision encore approuvée par la délibération du 12 octobre 1788. Si, dans un premier temps, cette acquisition avait été envisagée à Rouen, c'est à

Abbeville que la ville du Tréport traitera avec Josse Picot, fondeur et pompier rue de la Tannerie, pour l'achat d'une pompe à incendie au prix de 900 livres : il s'agit d'une pompe à deux corps avec un réservoir doublé en cuivre et d'un débit d'environ 6.000 litres par heure (figure 3 de l'illustration) ; transportable par deux hommes, cette pompe est livrée avec 9 mètres de tuyaux en cuir. Le 24 juin 1789, à la livraison de la pompe à incendie, une première échéance de 300 livres est payée par la ville du Tréport à Florentin Picot, fils de Josse Picot, qui délivre alors un certificat de garantie pour dix ans ; les deux autres termes devront être réglés le 24 avril 1790 et le 24 février 1791. Mais la municipalité du Tréport doit désormais trouver un local pour abriter cette pompe à incendie d'autant plus que, le 17 novembre 1789, elle fait encore l'acquisition pour 30 livres de trois petites pompes à main auprès du sieur Dergny, maître pompier au Palais Royal de Paris ; aussi le menuisier François Laurent Fontaine élève un petit magasin en planches de sapin et couvert en feuillet dans l'église Saint-Jacques, au pied du clocher semblait-il, construction qui lui sera payée 139 livres 2 sols par la ville du Tréport le 25 octobre 1789.